

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 09 JUIN 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26	Le neuf juin deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 26	
Qui ont pris part à la délibération : 25	
Date de la Convocation : 2 juin 2026	

Etaients présents : ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIE Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, DELTORT Marie-Anne, CAPMARTIN Marion.

Procuration : ACQUIER Gilles (Procuration à PRADELS Dominique)

Absent excusé : SANTOS Lucille

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 71 : Domaine et patrimoine
Echange de terrain – Zone activités Montplaisir**

Monsieur Jean-Marc Calvet intéressé l'affaire a quitté la salle et ne prend part ni au débat ni au vote

Exposé :

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle au conseil communautaire les acquisitions foncières qui ont été réalisées dans le cadre du projet de déplacement de la zone d'activité de Vèzes au rond-point de Montplaisir sur la commune de Rignac.

Il indique que Jean-Marc CALVET est propriétaire de plusieurs parcelles sur la future zone d'activité de Montplaisir et qu'il demande à l'échanger avec une parcelle appartenant à la Communauté de Communes située à Vèzes, classées en zone AP du PLUI, et comme indiqué dans le PV du 20 janvier 2026.

Parcelles cédées par M. Jean- Marc CALVET à la CCPR

Section	N°	Lieu-dit	Superficie
ZA	36	Tronc-Biel	1.256 m ²
ZA	54	Tronc-Biel	23.467 m ²
ZA	40	Tronc-Biel	119 m ²
ZA	58	Tronc-Biel	141 m ²
		Total	24.983 m²

Parcelles cédées par la CCPR à M. Jean-Marc CALVET

Section	N°	Lieu-dit	Superficie
G	1153	Vèzes	24 647 m ²
		Total	24.647 m²

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise que cet échange se fera sans soulte, les parcelles cédées étant de valeur identique soit 24 500 euros (vingt-quatre mille cinq cents euros).

Décision :

Après exposé de la situation, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Valide l'échange sans soulte de terrain entre M. Jean-Marc CALVET et la Communauté de communes du pays rignacois ;
- Décide que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la collectivité ;
- Autorise M. le 1^{er} Vice-Président à signer tous les documents afférents à cette affaire et à signer l'acte d'échange qui sera reçu par Maître FALIP.

Abstentions : 0

Exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 16/06/2026

- publication en date du : 19/06/2026